Références : SG/LD/SL-2023277
N° domaine : 1.1.

DECISION DU MAIRE PRISE EN VERTU DE L'ARTICLE L2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES VILLE D'ERAGNY SUR OISE CONTRAT AVEC LA SOCIETE STPEE

Le Maire de la Commune d'ERAGNY-SUR-OISE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales article L 2122.22,

VU la délibération du Conseil Municipal du 23 mai 2020, donnant délégation au Maire en vertu de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le contrat avec la société STPEE, 13 route de Paris 27140 Gisors, pour l'entretien des installations d'éclairage public et sportif pose et dépose des illuminations de fin d'année pour les équipements suivants :
Eclairage public
- Stade Louis Larue, parking, sente et allées,
- Gymnase de la Butte, parking, sente et allées,
- Cours des groupes scolaires,

Eclairage sportif
- Stade Louis Larue : 2 terrains de football, 1 terrain de tennis, 1 terrain de BMX
- Gymnase de la Butte : 1 terrain de football, 1 terrain de tennis
- Impasse des Longues rayes : plateau EPS

à compter de la notification du contrat, pour une durée de 1 an, pour un montant de 37 104,25€ HT, selon les conditions fixées dans le contrat.

DECIDE

ARTICLE 1er : de SIGNER le contrat susvisé avec la société STPEE, 13 route de Paris 27140 Gisors.

ARTICLE 2 : DIT que les crédits sont et seront prévus aux budgets des exercices concernés.

ARTICLE 3 : DIT que le Maire de la Commune d'Eragny-sur-Oise est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au contrôle de légalité.

Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, publication et de sa transmission au Représentant de l'Etat.

FAIT A ERAGNY-SUR-OISE, le 16 octobre 2023

Thibault HUMBERT

Maire d'Eragny-sur-Oise
Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise
Conseiller régional d'Ile-de-France

Accusé de réception en préfecture
095-219502184-20231016-2023277-AU
Date de télétransmission : 19/10/2023
Date de réception préfecture : 19/10/2023